

Lyon, le 1er Juillet 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU LUNDI 17 juin 2019**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme AZOULAY
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 : à l'unanimité

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme AZOULAY

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BILLARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. DUVERNOIS, Mme NACHURY (rapport 06.19.592).

DEPOTS DE POUVOIR : Mme HAZERAN : pouvoir de Mme LAURENT.

ABSENTES : Mme LEVY, Mme SERVIEN.

M. BLACHE propose de désigner Mme AZOULAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme AZOULAY procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 est approuvé.

Rapport 06.19.592 - Budget 2019 – Décision Modificative n°1

M. BLACHE présente ce dossier.

Il rappelle qu'après l'examen du compte administratif 2018, il convient de reprendre les résultats de l'exercice et de réaffecter l'excédent de clôture sous forme d'une décision modificative. En cas de dépenses nouvelles en cours d'année ou de transfert d'établissement, les mouvements générés seront repris dans une décision modificative ultérieure.

Il demande donc que soit approuvée la décision modificative concernant la réaffectation de l'excédent 2018 d'un montant de 96.388,07€, détaillé comme suit :

- pour les dépenses de fonctionnement de la mairie : en Energie-électricité : 14.388,07€, Entretien Réparations de bâtiments : 15.000 € ; Frais d'affranchissement : 10 000 €.
- pour les associations : Entretien Réparations de bâtiments : 2 000 €.
- pour les crèches : 12 000 €.
- pour la DAL : 43 000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Arrivées de Mme NACHURY, M. DUVERNOIS (18h45).

Rapport 06.19.593 - Lyon 6ème - adaptation du montant de l'opération 06016011 "Forêts d'Asie", et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012.

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle indique que, dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, en septembre 2018, a été approuvé le lancement de la phase travaux pour le projet d'aménagement « Forêts d'Asie » pour un montant global de 4 160 000 euros TTC.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée à la mairie du 6^e arrondissement.

Elle souligne que le projet vise à recréer l'imaginaire des Forêts d'Asie en proposant des écosystèmes mimétiques (basés sur la nature) permettant aux visiteurs de se laisser transporter dans ce lieu de cohabitation.

Suite aux précédentes délibérations, la consultation des entreprises pour les marchés de travaux a été lancée en février 2019 sur la base de 14 lots distincts. L'analyse après négociation des différents lots met en exergue un écart d'un montant de 600 000 euros TTC.

Cet écart se retrouve principalement sur les prestations de terrassements, maçonneries et métalleries présentes sur différents lots. Les deux explications données concerneraient à la fois la dynamique actuelle des chantiers « bâtiments et infrastructures » de ce second semestre 2019 et de 2020 - et donc la charge des entreprises- sur la ville et la Métropole de Lyon, mais aussi la hausse importante des coûts du métal apparue ces derniers mois.

Le montant global et définitif de l'opération « Forêts d'Asie » est ainsi porté à 4 760 000 euros TTC.

Il est clair que ce marché représente des prestations très particulières, complexes dans l'organisation des circuits des animaux et des soigneurs. Il n'y a pas beaucoup de points de comparaison.

Elle pense cependant qu'il ne faut pas s'habituer à une augmentation de budget de 14%, juste 6 mois après en avoir fixé le montant, qui plus est avant même d'avoir débuté ces travaux.

C'est un très beau projet et elle pense que son montant est certainement proche de la réalité mais que l'estimation initiale était erronée. Elle estime que le seul mérite de cette mauvaise appréciation est qu'elle aura forcé chacun à l'optimisation des prestations.

Mme CROIZIER propose de voter cette délibération mais dans le même temps de demander des précisions complémentaires sur l'adjudication de l'ensemble des lots.

M. DAVID considère que lorsqu'on fait une estimation, celle-ci est la plupart du temps revue et en général, c'est toujours à la hausse, rarement dans l'autre sens. On n'arrive jamais à avoir de bonnes surprises. Il ne cesse de souligner cela dans les commissions d'appel d'offre lors de la présentation des dossiers. On se retrouve tenaillés entre le renchérissement du coût et le fait de devoir faire avancer les projets. Il trouve regrettable d'avoir des estimations inférieures au montant final des prestations. Là on parle d'estimation, les travaux ne sont pas encore démarrés. Il faudra vérifier le montant final de l'opération.

Il demande pour quand est prévu la fin de travaux.

Mme CROIZIER rappelle que les travaux ont pris quasiment six mois de retard. Il y a eu une longue négociation. Par ailleurs, certains lots ne sont pas encore affectés. La date prévue qui devait être de juin 2020, devrait plutôt se situer à fin 2020.

M.DAVID dit qu'il faut se préparer aux surprises de juin 2020.

M. BLACHE est lui aussi toujours surpris de la difficulté à ajuster les comptes dans le secteur public alors que dans le privé, on y perdrait sa place.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.594 - Construction de serres de conservation sur la zone technique du Parc de la Tête d'Or - place Général Leclerc 69006 LYON - Opération n° 06016995 – Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-4 programme 20012.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Enfin ! Depuis plus de dix ans, l'exécutif du 6^e intervient sur le dossier des petites serres et elle est heureuse que ce patrimoine immobilier et végétal voie un frémissement d'action !

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet « Parc de la Tête d'Or : petites serres et divers travaux ».

Elle rappelle que le jardin botanique de Lyon est le premier jardin botanique de France, dans les cinq premiers jardins botaniques d'Europe et dans les dix premiers du monde. On y dénombre 15 000 espèces, dont certaines- bien sûr- menacées, et 60 000 plantes.

Nous avons la chance d'avoir des spécialistes connus mondialement sur certaines espèces.

Le Parc est le premier site le plus visité de Lyon avec plus de 3 millions de visiteurs.

Elle souligne que, malgré les conditions actuelles, plus de 160 000 visites sont recensées dans les serres.

Or, les conditions actuelles, quelles sont-elles ?

Les Petites serres sont particulièrement dégradées et, pour des raisons de sécurité, ont été en partie fermées au public et bien tardivement au personnel. Des filets essaient de contenir les vitres qui se cassent, des protections dévient les joggeurs et ce patrimoine non entretenu se dégrade depuis des années. Il tient par miracle.

Préalablement à leur rénovation, il est nécessaire de construire des serres de conservation dans la zone technique du Parc de la Tête d'Or. Ces serres permettront la sauvegarde de 3 500 espèces.

Il s'agit aujourd'hui de lancer les études préalables, les études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables à l'opération, dont l'information sur le projet, nécessaires à la construction de ces serres de conservation, pour un montant estimé à 500 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 2 300 000 € TTC (valeur février 2018). Ces serres de conservation resteront de manière définitive.

Mais, elle fait remarquer : « nous ne sommes pas sorti de l'auberge » ! En effet, il est juste indiqué dans cette délibération qu'une fois cette première phase finalisée, le projet de rénovation et de mise en valeur des petites serres historiques pourra se poursuivre sur la base d'un programme - en cours d'élaboration !

Donc, depuis plus de dix ans, après de nombreuses études dont on attend toujours la présentation, la satisfaction est enfin là de voir cette première étape indispensable enfin lancée !... Il faut donc voter cette délibération.

En revanche, elle insiste pour qu'une extrême vigilance soit conservée sur ce sujet et sur la suite de ces opérations et attend la réunion du comité d'orientation du Parc pour avoir la certitude que le libellé excessivement flou et peu engageant de cette délibération se concrétise enfin !

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mme NACHURY, pour faire écho aux propos de Laurence CROIZIER, indique que, lors de la commission Immobilier du vendredi précédent, elle avait demandé que l'on mette, dans le corps même de la délibération, une phrase plus volontariste sur la restauration des petites serres. Certes, peut être pas à l'identique, mais à la fois patrimoniale et permettant l'accueil actualisé du public.

Elle souligne le caractère flou de la formulation dans la délibération. Le futur est utilisé. Certes, on pense que cela peut arriver. Certes, on sait que ces serres de conservation seront maintenues. Il ne faut pas que l'on se serve de cette possibilité là pour dire que le reste peut attendre encore plus.

Il lui a été affirmé que cela serait porté au compte-rendu de la commission mais étant donné qu'il n'y a déjà pas grand monde pour lire les délibérations, a fortiori le compte-rendu est encore moins contraignant.

Elle trouve cela dommage car la lecture peut en être double, notamment d'une manière peu engageante pour l'avenir.

M. BLACHE fait remarquer que, dès lors que l'on ne se saisit pas tout de suite de ce genre de travaux, non seulement on prend du retard mais, qui plus est, le problème s'amplifie. Le temps c'est beaucoup d'argent dans un domaine comme celui-ci. Commencer, c'est bien mais pour quel futur ?

Mme NACHURY demande si on ne pourrait pas formaliser de la part du conseil d'arrondissement le souhait que soit affirmé un caractère plus définitif à la formulation de la délibération. Cela attirerait l'attention du conseil municipal sur ce point.

Certes, il faut être vigilant mais il faudrait pouvoir le formuler dans un vœu par exemple.

M. BLACHE demande si le principe du vœu rencontre l'adhésion du conseil d'arrondissement. Mme CROIZIER rédige le vœu.

Tous les membres du conseil se prononcent en faveur de ce principe.

Arrivée de Mme ROUX de BEZIEUX à 18h52.

Rapport 06.19.595 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Il souligne la volonté commune des associations d'anciens combattants de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ; de transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat ; de soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

il est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 31 470 euros et plus particulièrement dans le 6^e arrondissement aux quatre associations suivantes :

- le Comité du Rhône du Prix de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire (29, boulevard Anatole France) pour la participation à l'achat de livres se rapportant à la période 1939-1945 dans le cadre de la remise des prix du concours de la Résistance et de la Déportation avec une subvention de 2500 € ;
- l'Association des Rescapés de Montluc (11 rue Laurent Vibert) – avec une aide de 3 250 € ;
- l'Association Les messagers de la mémoire – Forum international de Lyon des jeunes pour la mémoire - 29, boulevard Anatole France – pour une aide de 1 800 € ;
- l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie -50, rue Juliette Récamier pour un montant de 3 750 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.596 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M'ton marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette"

M. BRUN rapporte ce projet.

Il rappelle que pour la 8^{ème} année consécutive, l'association M' ton Marché présente son événement phare mettant à l'honneur la gastronomie, les produits frais et la diversité des commerçants et marchés lyonnais.

Toute la semaine, les chefs proposeront des dégustations et des fiches recettes, mettront à l'honneur les produits de saison du marché. Une tombola sera organisée pour gagner des paniers garnis de produits du marché, offerts par les commerçants. Des tee-shirts aux couleurs de l'événement seront distribués aux commerçants du marché et une nouveauté cette année : Léonard le Renard, en déambulation sur un marché.

Cette animation qui se produira du 17 au 22 septembre 2019 concernera dans le 6^e arrondissement le marché Tête d'Or et aura lieu le mercredi 18 septembre matin.

Il est proposé d'allouer à l'association M ton Marché une subvention de 10 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BRUN indique que les conseils de quartier ont demandé à être aidés dans le portage d'un projet de création dans le 6^e arrondissement d'un marché de fin d'après-midi comme il en existe déjà dans d'autres arrondissements.

L'intérêt est confirmé par un sondage effectué auprès de plusieurs centaines d'habitants qui ont quasiment tous répondu favorablement.

Fort de ces résultats, M. BRUN a sollicité un rendez-vous auprès de l'adjointe au commerce du Maire de Lyon, il y a plus d'un an. Malgré des relances régulières dont la dernière remonte à déjà quelques semaines, il attend toujours un rendez-vous de sa part. Il souhaitait donc faire part du retard pris par ce projet. Cela désole les représentantes du conseil de quartier. Il désirait faire savoir que ce retard n'est en aucun cas dû à l'exécutif du 6^e puisque tous sont favorables à ce projet. Il remercie M. le Maire pour avoir pu intervenir.

M. DUVERNOIS voudrait insister sur ce projet qui vient d'un conseil de quartier et il souligne combien la démocratie de proximité est importante dans l'arrondissement. Il relie cela au succès de la soirée du 14 juin dévolue aux conseils de quartier qui n'a pu se dérouler comme prévue initialement sur la Place de l'Europe en raison de la météo.

Etant donné que c'est la soirée des vœux, il aimerait en faire un « que la ville de Lyon écoute les conseillers de quartier car un travail important de fait. Ils passent du temps, s'investissent. On a pu le voir avec l'abécédaire, les Cendriers d'or, la sensibilisation à la propreté canine et bien d'autres actions sans refaire l'assemblée plénière qui doit se tenir en septembre.

Il regrette ce manque d'écoute des conseillers de quartier qui, pour le 6^{ème} arrondissement, sont devenus un véritable réseau d'ambassadeurs et de veilleurs, réalisant l'objectif fixé par M. le Maire à l'élu en

charge de la démocratie de proximité. Il demande au Maire de Lyon d'écouter véritablement les conseillers de quartier donnant ainsi une importance à la démocratie locale que ce dernier dit vouloir instaurer à Lyon : « écoutez la parole des Lyonnais et Grands Lyonnais ».

Mme HAZERAN entend l'appel du « 17 juin » de M. DUVERNOIS. Elle souligne qu'elle relaiera la demande exprimée. Elle est tout à fait d'accord sur ce projet et ce, depuis le début. Elle demande des précisions à la fois sur le lieu, le jour et le moment. Suffit-il de dire « oui » ou faut-il discuter ?

M. BRUN indique qu'il est encore trop tôt. La première démarche est d'obtenir un rendez-vous avec l'adjointe en charge, puis aller ensuite plus loin avec les conseillers de quartier. Pour le moment, aucune information n'est revenue et aucun rendez-vous programmé. Sans vouloir polémiquer, il trouve cela désolant. Il aimerait pouvoir débattre du principe avec cette dernière.

Mme HAZERAN fera valoir cette demande de principe.

M. BLACHE indique qu'il faut enclencher l'étude de marché. Il y a des contraintes mais qui sont connues car des études ont été faites. Un marché du soir, c'est complexe à mettre en œuvre mais cela est très utile, notamment pour les gens qui travaillent.

Il reste ensuite à trouver le site même si on connaît déjà des zones où on peut organiser un marché : rue tête d'or, Boileau ou un autre site. On pouvait aussi sur la Place de l'Europe, cela permettait une animation et une certaine logique avec les Halles de l'autre côté mais il faut une étude et il n'y a aucun retour et que rien ne peut être fait sans les services de la D.E.C.A.

En fait la différence entre marché de fin de journée ou fin de soirée, ce sont les marchés qui démarrent vers 17h30/18h00.

M. DAVID est d'accord avec M.DUVERNOIS mais connaissant le Maire de Lyon, il ne faut pas trop lui demander car la campagne municipale, il va essayer de satisfaire aux demandes et s'appropriera le projet. Il faut qu'il soit fait état que tout cela se fait sur demande du 6^e et que le travail a été fait pendant très longtemps (cinq ans) dans l'arrondissement et non par un coup de baguette magique dû au Maire de Lyon. Il souhaitait apporter cette précision.

Mme HAZERAN tient à rappeler qu'elle a déjà évoqué le principe d'un marché sur la Place de l'Europe, éventuellement « bio », il y a déjà un certain temps. Elle va reprendre la balle et la rejouer et elle appelle cela un travail d'équipe.

M. BLACHE estime que, quelques soient les considérations, ce qu'il faut c'est faire avancer le projet. Il faut néanmoins être conscient qu'on ne peut pas faire n'importe quoi car beaucoup de commerce se sont ouverts dans l'arrondissement et ceux-ci sont des micro-marchés permanents. D'où l'importance d'une étude fiable et c'est cela qui est attendu.

Rapport 06.19.597 – Rapport 06.19.597 – Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite "Déclaration de Paris" dans le cadre de "Villes

Mme ROBIN présente ce rapport.

Elle rappelle que la Ville de Lyon s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Cette dernière souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de la lutte contre le Sida, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et les hépatites ainsi que les addictions et toxicomanies. En effet, il s'agit de faire face au constat d'un nombre toujours élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes.

D'autre part, une attention particulière est portée à la santé mentale. La Ville s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

Dans ce cadre, la ville a prévu cette année 205 900 €.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, deux subventions sont proposées:

- Dans le cadre de la lutte contre les IST, VIH/Sida, hépatites : une subvention de 11 000 € à l'association AIDES 110 rue de Sully pour l'Accueil, l'accompagnement et soutien des personnes concernées par le VIH/Sida et les hépatites – les actions de prévention auprès des migrants et des personnes homosexuelles et proposition de dépistages.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.598 – Dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Avenant n°1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

M. LAUPIES présente ce projet de délibération.

Il rappelle que la convention avec un intervenant unique pour le dispositif de propreté des berges a été conclue en 2015, soit il y a quatre ans. Ce dispositif est particulièrement positif et à vocation à se poursuivre.

Il permet de garantir la cohérence et la qualité des prestations réalisées sur l'ensemble du site.

La convention actuelle se termine fin août. Un nouveau marché doit démarrer le 1^{er} octobre. Le but de la présente convention est de prolonger la convention actuelle d'un mois.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.599 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement pour des associations pour un montant total de 61600 €.

Pour ce qui est du 6^{ème} arrondissement, une subvention de 2300 € est accordée à Chèvrefeuille Loisirs dans le cadre d'une subvention de fonctionnement pour les activités de loisirs des seniors, (jeux de sociétés, activités artistiques). Elle fait remarquer que cette aide était du même montant l'an dernier.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.600 – Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que ce dossier concerne le choix d'associations conventionnées par la Ville de Lyon en mesure de réceptionner directement les dons alimentaires depuis la cuisine centrale ou les restaurants scolaires de la ville et elle précise que trois associations sont habilitées :

- les restos du cœur du Rhône,
- le chaînon manquant,
- la fondation armée du salut arche de Noé.

Elle fait remarquer qu'elles ne sont pas dans le 6^e mais les dons peuvent être répartis sur toute la ville.

Mme NACHURY indique que cela permet ainsi de distribuer les denrées alimentaires après avoir été préparées mais pas consommées.

Elle estime que la meilleure solution pour éviter le gaspillage (car tout ne peut pas être récupéré), c'est d'avoir une commande au plus juste du nombre de repas à servir et que les processus soient respectés.

Le principe est bien. La mise en œuvre est plus compliquée.

Les textes prévoient préalablement un diagnostic sur le gaspillage. Elle a demandé, en commission, ce qu'était le diagnostic pour la Ville, on lui a répondu sur une question qu'elle n'avait pas posée.

Elle ne sait donc pas si ce travail a été effectué. Il lui semble toutefois que l'on doive partir sur cette base. Que fait-on pour ne pas produire ce qui ne sera pas consommé ?

M. DUVERNOIS estime qu'aujourd'hui, le système est peu fiable pour les parents : pour commander et décommander les repas.

Il est prévu qu'il le soit pour la rentrée mais cela avait déjà été annoncé pour octobre 2018.

L'adjoint s'est engagé en disant qu'une application serait disponible par smartphone ou Android.

M. DUVERNOIS attend de voir.

En tant qu'adjoint aux Affaires Scolaires du 6^e, il est souvent interpellé par des parents d'élèves, des enseignants, l'ensemble de la communauté éducative et même au-delà car des personnes d'autres arrondissements sollicitent des conseils. Cela prouve la reconnaissance du travail des élus du 6^e.

On le sait, en ce moment, il y a beaucoup de pétitions, notamment sur le gaspillage alimentaire et bon nombre de Français s'intéressent à ce sujet, à raison d'ailleurs.

Lorsqu'il va déjeuner dans les cantines, il voit le gaspillage de même que l'utilisation des barquettes plastiques (mais ceci est un autre sujet).

Concernant le gaspillage alimentaire, la délibération a été écrite à la va-vite pour répondre aux attaques et pétitions qui circulent et notamment sur le 4^e. Le principe est certes bon mais on n'a aucune vision globale et pas de réponse à long terme.

Il trouve dommage que le Maire de Lyon et son adjoint à l'Education prennent ce genre de délibération sans réflexion et sans vision sur ce sujet et pour répondre aux attaques.

Cette approche n'est peut-être pas partagée par tous les conseillers d'arrondissement mais il souhaitait exprimer cet avis.

Mme HAZERAN dit que c'est toujours le même débat. Elle trouve que la délibération a tout le moins le mérite de poser le problème. A partir de là, on construit quelques chose sinon c'est le serpent qui se mord la queue.

A un moment, on considère qu'il faut attendre et puis juste après, non il faut prendre des décisions.

La décision est prise et maintenant, il faut avancer.

M. DUVERNOIS réfute le terme « on construit ». Sur ce type d'action, on ne construit pas mais ça, c'est le « nouveau monde » ! Ici, on doit co-construire. Cela est différent. On co-construit avec les intéressés : parents, enseignants, animateurs du périscolaire car ils interagissent sur le temps de midi et avec les parents d'élèves qui sont les payeurs.

Il faudra réfléchir au coût pour les familles des repas à 7,30 € pour les coefficients Q6 et Q7 car ce prix là multiplié par 4 jours par semaine, par deux ou trois enfants, cela fait des sommes substantielles en fin de mois.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.601 – Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application

M. SIMOND présente ce projet de délibération.

Il s'agit d'un dispositif Trait d'Union visant à répondre aux initiatives prises par les clubs de sports amateurs avec un budget mis à disposition de 205.000 €.

Un certain nombre de projets ont été sélectionnés, l'enveloppe n'étant pas suffisante pour tous les accepter : ce sont 70 projets qui ont été choisis.

Pour le 6^{ème} arrondissement, un certain nombre ont déposé des projets :

- Le CLAR Basket ;
- Lyon Gymnaste pour un projet qui concerne les personnes handicapées ;
- L'Eveil de Lyon section football et l'Eveil de Lyon section Football Américain pour respectivement ;
- enfin le Masque de Fer.

Sur la plupart des actions, le rôle social des clubs est mis en avant ainsi que l'égalité femme homme, le handicap.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.602 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 6 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019

M. SIMOND poursuit avec ce rapport.

Il s'agit là d'une aide récurrente chaque année et notamment pour une structure du 6^e laquelle se voit verser 5 000 € (Scouts et Guides de France -Centre de ressources Centre-est).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.603 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste et de la 8e édition du Pignon Fixe Lyonnais, le samedi 14 septembre 2019

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il fait remarquer que la structure organisatrice se trouve dans le 9^e, l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise. La manifestation se passera au vélodrome Georges Prével, au Parc de la Tête d'Or. La ville accompagne cet événement chaque année.

Cette année le Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste et de la 8e édition du Pignon Fixe Lyonnais se tiendra le samedi 14 septembre 2019.

Cela met en avant à la fois le cyclisme mais aussi ce très beau site du Parc de la Tête d'Or.

Il est proposé une somme de 5 000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.604 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

M. SIMOND présente ce dossier.

Il fait remarquer que là encore le vélo est mis à l'honneur mais aussi le Parc de la Tête d'Or.

Cela mobilise à chaque fois beaucoup de sportives, de sportifs et un public toujours présent.

Il est prévu une subvention de 28.000 euros pour cette 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019.

M. BLACHE note, lui aussi, que c'est un événement qui attire du monde

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.605 – Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4e édition du « NordicWalkinLyon », du 12 au 13 octobre 2019.

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'une manifestation sur la marche nordique qui est une activité à la mode qui se développe en ce moment. Cela permet de pratiquer un sport et est particulièrement intéressante car elle est ouverte à toutes et à tous.

La 4^e édition de « NordicWalkin' Lyon » aura lieu le samedi 12 et le dimanche 13 octobre 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 €.

M. BLACHE demande s'il y a des marcheurs dans la salle. Il savait que cette question allait plaire mais personne ne répondant, il passe au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.606 – Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types.

Mme DARBON présente ce rapport.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour des associations œuvrant pour la Fête de la Musique pour cette édition 2019 pour un montant de 26 080 €.

Ces associations ont pour but d'animer des lieux spécifiques ou des quartiers de Lyon. Le 6^e arrondissement n'est pas concerné par cette subvention car il n'y a pas d'animation pour un quartier particulier.

Elle rappelle que le principe reste le même les musiciens sont encouragés à se produire bénévolement. Les concerts permettent l'accès à la musique pour tous.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.607 – Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions

Mme DARBON est rapporteur de ce dossier.

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 €.

Elles sont réparties en fonction de plusieurs critères de soutien :

- aide aux festivals, évènements, et aux réseaux,
- aide au projet et à l'accompagnement des compagnies émergentes et à la création,
- aide à l'inscription de compagnies sur le territoire
- aide à la structuration des compagnies et au rayonnement national et international

Elle regrette que certaines associations ou compagnies de théâtre ne sollicitent jamais de subventions. En effet, sur les 41 attributions, seules six le sont à de nouvelles associations ou compagnies.

Concernant le 6^{ème} arrondissement, il est prévu d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie Le Fanal (33 place Bossuet) fondée en 1988 par Pierre Desmaret, artiste lyonnais qui crée des spectacles où se mêlent le théâtre et la marionnette.

Elle rappelle que le même montant avait été attribué en 2018.

Cette Compagnie travaille de manière régulière avec les établissements scolaires et est en résidence à la Duchère depuis 2011.

Mme DARBON regrette qu'elle n'intervienne plus dans le 6^{ème} faute de locaux disponibles ou d'emplacement adéquat pour disposer un chapiteau.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.608 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme TRIBALAT présente ce dossier.

Elle rappelle qu'il s'agit du versement de subventions à diverses associations menant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit de l'Armée du Salut, Avenue Thiers qui recevra une subvention de fonctionnement de 18 480 €. Elle indique que cette subvention est surtout en direction des femmes.

Elle fait remarquer que c'est la seule structure de l'arrondissement à recevoir une subvention.

Elle indique que pour les montants de plus de 23 000 €, une convention doit être signée.

M. LAFOND souligne le très bon travail de terrain de cette association. Ils ont un psychologue qui se déplace sur le terrain.

M. BLACHE indique qu'il y a un grand nombre de cas qui ne sont pas perçus et qui sont excessivement compliqués à gérer et notamment du suivi psychologique, de personnes isolées, maladies complexes. Cela nécessite un suivi permanent pour des personnes en grandes difficultés qui s'isolent. Un sujet dont s'occupe le CLSM (Comité Local de Santé Mentale) qui fonctionne bien sur le 6^e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE demande à Mme CROIZIER de lire le vœu du conseil d'arrondissement sur le rapport 2019/30708 - 06.19.594 -

Vœux du conseil du 6^e arrondissement

Le Conseil du 6^e arrondissement de Lyon souhaite émettre un vœu concernant le projet de délibération 30708 - 06.19.594 relatif à la « Construction de serres de conservation sur la zone technique du Parc de la Tête d'Or ».

Etant entendu que de très nombreuses études ont d'ores et déjà été réalisées sur le dossier des « petites serres du Parc de la Tête d'or », le conseil d'arrondissement souhaite un engagement ferme du Maire de Lyon de poursuivre le projet de rénovation avec une véritable mise en valeur des petites serres.

Le Conseil du 6^e arrondissement demande donc que soit modifié le libellé du projet de délibération 30708 - 06.19.594 :

« Une fois cette première phase finalisée, le projet de rénovation et de mise en valeur des petites serres historiques pourra se poursuivre sur la base d'un programme qui est en cours d'élaboration. »

En :

« Une fois cette première phase finalisée, le projet de rénovation et de mise en valeur des petites serres historiques **doit** se poursuivre sur la base d'un programme qui est en cours d'élaboration.»

LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

*_ *_*

Questions diverses.

Mme CROIZIER indique qu'une exposition sur la qualité de l'air est installée à l'étage dans la mairie. Celle-ci a été prêtée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ancienne COPARLY), intitulée « l'air à la loupe ».

Une conférence se tiendra mercredi 19 à 18h00 pour expliquer tout ce que l'on veut savoir sur l'air que nous respirons.

Elle souligne que contrairement à l'idée que l'on se fait la qualité de l'air s'est globalement améliorée et cela fait du bien de l'entendre.

Mme DARBON invite largement le public à venir nombreux pour le Fête de la Musique à partir de 16h30 sur la Place Maréchal Lyautey où se produiront des écoles de musique, un groupe de jeunes du 6^e pour finir par un bal latino.

Elle espère simplement que le temps sera plus clément que pour la fête des Cœurs de Quartier du 14 juin.

Le 27 juin, la Mairie du 6^e accueillera une nouvelle association «la fosse aux lyons » créée par des musiciens professionnels qui donneront un concert à partir de 19heures.

M. BLACHE rappelle que ceux qui le veulent peuvent laisser leur adresse e-mail et ils reçoivent tous les événements, conférences qui se passent à la Mairie et ils sont libres de venir lorsqu'ils en ont envie.

Mme CROIZIER annonce qu'un nouveau composteur va être mis en service à la Cité Internationale avec l'accord de la Métropole.

Elle indique qu'il y a de nombreuses demandes de ce type et qu'il ne se passe pas une semaine sans que cela soit le cas.

Elle considère que le seul problème est de trouver des espaces car il n'y en a pas beaucoup dans le 6^e.

Elle est admirative de ses volontés citoyennes, de ces groupes qui se forment pour entretenir ces dispositifs.

Elle rappelle qu'il faut 40 personnes pour pouvoir déposer un dossier auprès de la Métropole. Après 1 mois de fonctionnement, le composteur est plein.

Cela veut dire en général qu'il y a environ 70 personnes qui se relaient à raison d'une fois par semaine, ce qui est très faisable car il s'agit surtout d'organisation. Les habitants le font très bien.

*_*_*

La séance est levée à 19h45.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 9 septembre 2019 à 18h30.